

Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale
Du 6 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/2

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 9
votants : 13



L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 26 février 2025, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente
Mme Carole BERGER JACOB, M. Guy BIGNON, M. Michel BOULESTEIX, M. Jean-Michel GARROY, Mme Marie-Hélène GOIX, Mme Chimina NEGLOKPE, Mme Bernadette VOOGSGERD

Absents excusés :

Ghislaine CLEMENT (pouvoir donné à Claudine THIRANOS) Marie-José DASSONVILLE (pouvoir donné à Carole BERGER JACOB), Jean DECROIX (pouvoir donné à Bernadette VOOGSGERD, et Christian TETARD (pouvoir donné à Philippe AUDEBERT).

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2025

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) redéfinissant les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1, L2531-1 relatifs à l'adoption du budget et aux dispositions financières,
Vu la circulaire préfectorale n° C.2016-12-75 du 7 décembre 2016 apportant des éléments d'actualité sur le cadre budgétaire et comptable des collectivités locales,
Vu la délibération n° 2021-9 du CCAS du 18 octobre 2021 actant le passage par anticipation à la nomenclature M57,
Vu les informations financières, les grandes orientations budgétaires et la notice explicative, transmises aux membres du Conseil d'Administration en vertu des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu la présentation de son Président,

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.



Pour extrait conforme,
Président du CCAS,

Philippe AUDEBERT